



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES PERMANENTS DU MAIRE N° 2014.16

OBJET : Protection, réglementation et mise en valeur des paysages – Arbres d'alignement

Le Maire de la commune de LISSIEU

Vu la loi n°93-24 du 08 janvier 1993 portant sur la protection et la mise en valeur des paysages, modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques, dite Loi paysage instituant la notion de structures paysagères pour permettre des protections, notamment pour les arbres d'alignements

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211.1, L 2212.1, L 2212.2, L 2212.5 et L 2213.1 à L 2213.6

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme communal et le zonage réglementaire correspondant, approuvé en date du 21 novembre 2011, rendu exécutoire et opposable aux tiers à compter du 20 décembre 2011, modifié le 24 juin 2013, rendu exécutoire et opposable aux tiers à compter du 23 juillet 2013

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la protection, la préservation, et la mise en valeur des essences naturelle de la Commune

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager, définis en concertation avec les collectivités territoriales concernées et lorsque lesdits territoires ne sont pas l'objet de directives territoriales d'aménagement prises en application de l'article L. 111-1-1 du code de l'urbanisme, l'Etat ou la Commune peuvent prendre des directives de protection et de mise en valeur des paysages..

ARTICLE 2 : Les arbres d'alignement chemin de la Tappe constitue une structure paysagère patrimoniale qu'il convient de préserver.

Ces arbres ont plusieurs dizaines d'années d'existences et constituaient bien avant l'urbanisation de ce quartier la trame paysagère des anciens espaces agricoles dévolus à l'arboriculture.

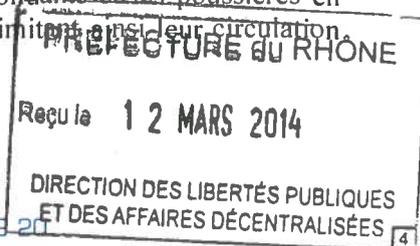
La commune de Lissieu entend préserver ces arbres pour les raisons suivantes :

- ✓ L'arbre producteur d'oxygène et source de vie

Le phénomène de la photosynthèse, dont seuls sont capables les végétaux, utilise l'énergie lumineuse pour convertir l'eau et le gaz carbonique en nourriture de base pour l'arbre (sucres) et en oxygène qui purifie l'air.

L'arbre purificateur de l'air

Les arbres et autres végétaux influent sur la qualité de l'air que nous respirons, en agissant comme de véritables filtres à air (absorption des poussières). En effet, les polluants et les poussières en suspension dans l'air peuvent être captés par les feuilles des arbres, limitant ainsi leur circulation dans l'environnement.





L'arbre: synonyme de diversité biologique

La diversité des organismes, principalement en forêt, constitue une mesure fondamentale de la santé du milieu naturel. La disparition d'une seule espèce végétale peut entraîner à elle seule l'extinction de 30 espèces animales. L'énergie produite et emmagasinée par les plantes est source de nourriture pour les animaux.

✓ L'arbre lutte contre l'érosion du sol

La plantation et la conservation des arbres est un excellent moyen de lutte contre l'érosion du sol, très fréquente en milieu urbain due notamment aux travaux de construction et au piétinement.

Les racines des arbres maintiennent le sol en place dans les terrains en pente alors que leur feuillage apporte régulièrement de la matière organique pour fabriquer une litière permettant de recouvrir les terrains. Les arbres permettent de stabiliser et de régulariser l'hydrologie du sol et le niveau de la nappe phréatique.

L'absence de couvert végétal rend la surface du sol plus sensible à l'impact des gouttes d'eau et de la force du vent. Il peut s'ensuivre une dégradation de la structure du sol ou une perte de matériaux soit par ravinement, érosion par ruissellement, ou tout autre phénomène naturel.

Cette problématique est particulièrement importante sur les sols en pente, les berges des ruisseaux et des rivières, les falaises, les collines et les talus.

✓ L'arbre améliore la qualité de l'eau

Les racines des arbres permettent de filtrer l'eau et ainsi obtenir une meilleure qualité de l'eau. Les végétaux contribuent à absorber l'eau de pluie par la percolation au niveau du sol et par les racines des arbres.

La présence d'arbre réduit le volume des eaux de ruissellement, protège les sources d'eau et prévient ou du moins réduit les dommages causés par les inondations.

Les végétaux limitent la pollution des eaux de surface qui autrement, s'écouleraient sur des espaces pavés contenant des polluants tels que le plomb ou déchets de toutes sortes et qui seraient drainés vers les cours d'eau ou encore captés par les égouts fluviaux.

L'ombre créée par les arbres sur l'eau réduit le réchauffement de l'eau, particulièrement des étangs ou des lacs peu profonds et donne, par conséquent, une meilleure oxygénation, essentielle à la faune aquatique puisque le taux d'oxygène présent dans l'eau est inversement proportionnel à sa température.

L'arbre participe à la régularisation des écarts extrêmes de température, dégageant de la vapeur d'eau dans l'atmosphère par le processus de l'évapotranspiration. Ce phénomène influe sur le degré d'humidité locale et tempère les variations extrêmes du climat.

Le déboisement augmente la température de l'air, augmente la vitesse des vents et modifie la configuration régionale ou locale des précipitations.



✓ L'arbre protège contre la chaleur

Les espaces boisés constituent une protection contre la chaleur par le rafraîchissement de l'air ambiant. L'être humain recherche l'ombre lors des journées ensoleillées.

Dans les parcs et les boisés urbains, la température de l'air est généralement plus fraîche qu'en milieu ouvert. Le feuillage des arbres intercepte, absorbe et reflète la radiation solaire et ainsi réduit l'intensité du rayonnement et la chaleur qui en résulte.

En période estivale, les arbres autour d'une maison créent un ombrage sur les bâtiments et permettent de maintenir des températures plus fraîches.

✓ L'arbre protège contre la pluie et atténue les vents

Les arbres constituent des protecteurs contre la pluie. Ils interceptent les précipitations telles que la pluie et la neige et protègent les promeneurs. Ils peuvent améliorer les sites arides et perturbés.

Certains arbres, membres de la famille des légumineuses, ont la capacité de fixer l'azote atmosphérique et de croître dans des conditions de sol pauvre tel les sites particulièrement arides et perturbés.

L'arbre réduit la vitesse du vent en offrant une résistance au déplacement de l'air. Un écran dense formé de végétation peut permettre de créer, derrière lui, une zone d'accalmie. La vitesse peut être réduite de 50% sur une distance de 10 à 20 fois la hauteur de l'écran.

Le degré de réduction sera en fonction de la hauteur, de l'épaisseur et de la perméabilité des arbres utilisés. Les brise-vents sont utilisés pour protéger et isoler des aires spécifiques (cours, pépinières, aménagement paysager, culture, résidence) situées loin des bâtiments, le long des routes et pour contrôler les effets des rafales de neige durant l'hiver.

La présence d'arbres le long des rues rectilignes où le vent est canalisé et amplifié a pour effet d'agir comme brise vents et diminue l'ampleur des courants d'air.

✓ L'arbre protège contre le bruit

Les arbres servent à diminuer le bruit ambiant, par la création d'écrans sonores utiles le long des routes où la circulation est particulièrement dense et bruyante.

Une ceinture d'arbres de 30 mètres d'épaisseur réduit le bruit de 6 à 8 décibels. Une atténuation de 12 décibels correspond à une diminution de la sensation sonore de l'ordre de 50%.

Les arbres, par la densité de leur feuillage, forment donc un rempart efficace contre les bruits de fonds de la circulation routière.

✓ L'arbre est un attrait pour la faune

Les arbres assurent l'habitat (abri, protection et nourriture) à plusieurs espèces d'oiseaux, insectes et petits animaux. Certains arbres et arbustes dont les aubépines et les sorbiers conservent leurs fruits en hiver pour le plus grand plaisir des oiseaux. De nombreux fruits d'arbres (glands, samares, baies) attirent et alimentent plusieurs mammifères.



✓ L'arbre comme élément architectural et de mise en valeur du paysage

L'arbre est un élément architectural à part entière qui vient rompre la monotonie et la rigidité des structures. Les arbres se démarquent de la perspective des rues et des artères principales et peuvent masquer les endroits disgracieux.

Aux abords d'un bâtiment ou d'une résidence bien aménagée, les arbres harmonisent aux éléments architecturaux et les mettent en valeur.

De par leur silhouette, les arbres se démarquent du paysage souvent froid qui caractérise le milieu urbain.

Les arbres aident à définir et à séparer les grands espaces extérieurs. En zone résidentielle et dans les aménagements publics, la végétation assure le caractère privé de certains espaces.

La conservation d'une bande boisée permet souvent d'isoler une zone résidentielle d'une voie de circulation importante ou d'une zone fortement industrialisée.

✓ L'arbre et ses effets psychologiques sur les humains

Les arbres de nos villes sont beaucoup plus qu'une décoration dans notre environnement urbain. Ils viennent rappeler aux citoyens l'existence d'un monde extérieur ponctué par le rythme immuable des saisons.

✓ L'arbre et la qualité de vie

L'arbre en milieu urbain est avant tout source de bien-être physique et de santé mentale des citoyens, en contribuant par sa présence à l'amélioration de la qualité de vie. Il constitue une forme d'ambiance remarquable et suscite un sentiment d'admiration.

Les espaces boisés permettent de maintenir une certaine proportion d'éléments naturels indispensables à l'équilibre psychique des individus. Les arbres et arbustes donnent une dimension humaine à la ville et au paysage urbain. Les plantations de rues créent un espace plus confortable pour les piétons. Les gens sont plus intéressés à circuler à pied, en empruntant des rues agréables.

✓ L'arbre et l'ornementation

La végétation, particulièrement les arbres, améliore l'esthétique du paysage urbain en créant un changement de texture, un contraste de couleurs et de fonds par rapport aux bâtiments adjacents.

L'arbre d'ornement est caractérisé par la beauté de sa floraison spectaculaire, de son feuillage, de sa forme, de sa couleur, de la texture de son écorce et de toutes les autres caractéristiques ornementales.

✓ L'arbre et l'éducation environnementale

Les espaces boisés urbains et certains parcs municipaux, situés à proximité des écoles et des résidences, représentent des lieux privilégiés de rencontre avec le milieu naturel pour l'interprétation de la nature, la sensibilisation à la conservation des espaces verts, la vulgarisation scientifique des phénomènes écologiques dans lequel l'arbre agit en étroite relation avec son milieu.



ARTICLE 3 : Cette réglementation prend effet à compter de sa notification en Préfecture

ARTICLE 4 : M. le Directeur Général des Services de la Commune de Lissieu, M. le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine de Lyon, M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Limonest, et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Lissieu, le 07 mars 2014

Le Maire, qui certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Jean-Louis SCHUK, Maire.

